



Association pour
la Protection de l'Environnement
du Pays de Grignan
et de l'Enclave des Papes

APEG Échanges No. 1

Janvier 2025

En ce début d'année, toute l'équipe de l'Apeg vous adresse ses
meilleurs vœux pour 2025.

Nous espérons que cette nouvelle année sera riche en
engagements, en réussites et en actions positives pour la
conservation de notre environnement.



Recours contre la centrale PV de Grignan

Le conseil d'administration réuni le 7 janvier a décidé de déposer un pourvoi en cassation avec quatre autres associations.

Tout en la respectant, l'APEG ne peut que déplorer cette décision de la justice administrative d'autoriser, contre toute attente, la poursuite du projet de centrale photovoltaïque au sol de plus de 9 ha dans les bois de Grignan.

Cette décision est d'autant plus surprenante qu'elle est prise à l'encontre des conclusions sans ambiguïté du rapporteur public qui recommandait d'annuler toutes les autorisations administratives accordées à ce projet par le préfet de la Drôme en mars 2023.

Elle contredit également le juge des référés du TA de Grenoble qui avait ordonné en juin 2023 la suspension du projet à la demande des Amis de la Terre 26.

Ce constat ainsi que les nombreuses incohérences relevées dans ce jugement nous ont conduit à examiner la possibilité de dépôt d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État.

C'est la décision prise à l'unanimité lors de notre dernier conseil d'administration dans la continuité de notre opposition à ce projet engagée depuis plus de 5 ans.

Le pourvoi en cassation sera déposé avant le 11 février 2025 conjointement avec Frapna Drôme Nature Environnement, France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes et les Amis de la terre Drôme.

Pourquoi le dépôt de ce pourvoi en cassation est il si important?

En l'état, la décision de la cour d'appel de LYON est un coup sévère porté à la préservation des espaces naturels et boisés et un feu vert donné à leur destruction au prétexte des énergies renouvelables.

En rejetant nos requêtes, la Cour Administrative d'Appel de Lyon donne le feu vert à l'ouverture prochaine du chantier de défrichage, aux travaux de terrassement et de construction de la centrale photovoltaïque et la destruction irrémédiable, au moins pour 60 ans, de 9 ha de zone boisée.

Nos associations militent pour que, dans la perspective du respect du zéro carbone en 2050, le déploiement des énergies renouvelables, en substitution aux énergies fossiles, se fasse dans le respect des milieux naturels et de la biodiversité.

A l'inverse, au prétexte du développement des énergies renouvelables, ce sont des milliers d'hectares d'espaces naturels et boisés qui sont en danger dans notre département.

Ainsi l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2024 , portant définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur 37 communes, menace par exemple plus de 15 ha de nature boisée et préservée sur la commune de Chantemerle-Lès-Grignan...

La décarbonation de l'économie ne doit pas se faire, au détriment des puits de

carbone naturels qui doivent au contraire être préservés et développés pour tenter de faire face aux effets du changement climatique que nous ressentons tous de manière de plus en plus pressante.

Les installations photovoltaïques doivent être aménagées sur des espaces déjà artificialisés (bâtiments, parkings, friches industrielles et commerciales, infrastructures de transport, plate formes logistiques ...).

Il n'en est rien avec le décret du 4 décembre 2024 relatif aux caractéristiques des panneaux solaires photovoltaïques, qui autorise le report jusqu'au 1er janvier 2028 de l'obligation d'installer les panneaux sur des parkings de stationnement existants.

Tous les espaces artificialisés sont aujourd'hui délaissés par les industriels guidés par des intérêts financiers de courte vue, sans prendre en compte les dégâts causés à l'environnement et la destruction des puits de carbone, aggravant ainsi les effets du changement climatique.

Mais si la décision de la cour administrative d'appel de LYON est lourde de conséquences pour la préservation des espaces naturels et boisés, elle ne reflète pas la jurisprudence administrative récente en la matière et notamment celle de cour administrative d'appel de Marseille qui tranche différemment dans des situations comparables (Instance n°23MA00806 – ASSOCIATION DES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE) .

Le dépôt du pourvoi en cassation devrait donc faire trancher par le Conseil d'Etat, espérons le dans le bon sens, ces interprétations divergentes de la jurisprudence administrative et permettre ainsi de couper court à la multitude de projets photovoltaïques au sol qui émergent actuellement avec la loi APER, dont en premier lieu celui tout proche de Chantemerle lés Grignan.

Face à cette situation, l'APEG décide ainsi conjointement avec les associations de défense de l'environnement de poursuivre son opposition résolue aux projets de centrales solaires au sol, consommateurs de milliers d'hectares dans les forêts, les zones humides et les espaces naturels.

A quoi servent les enquêtes publiques ?

Francis Odier participe à des enquêtes publiques et s'informe sur leurs suites depuis une quinzaine d'années. Président de France Nature Environnement Isère de 2019 à 2022, Francis Odier s'intéresse particulièrement à

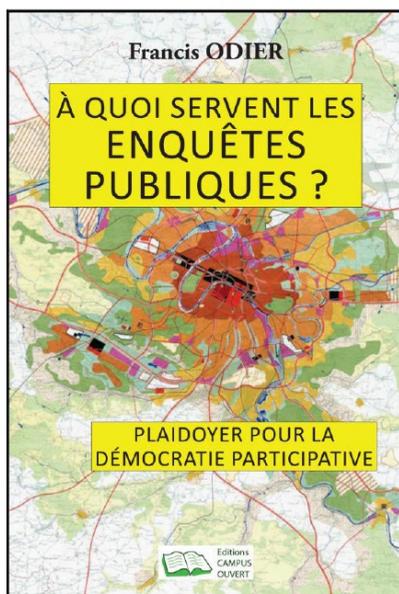
Éditions Campus Ouvert

Vient de paraître

À QUOI SERVENT LES ENQUÊTES PUBLIQUES ?

PLAIDOYER POUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Francis ODIER



192 pages : 16 €

ISBN : 978-2-494204-16-4

e-book pdf : 978-2-494204-69-0

La démocratie est dans une mauvaise passe et semble régresser. Pourtant, rien de bon ne peut la remplacer. À nous de nous engager pour la faire vivre. Une voie accessible, concrète, est celle de la démocratie participative.

Loin de toute utopie extrême, elle propose de *prendre sa part* de la misère démocratique en faisant vivre des débats pacifiques autour des projets ayant un impact sociétal, notamment sur l'environnement, l'économie et les territoires.

Hélas, la démocratie participative est mal connue et souvent mal aimée tant par des élus ou aménageurs (qui la voient comme obstacle inutile) que par le monde associatif (insatisfait de voir ses propositions négligées).

Francis Odier ouvre la boîte noire de l'enquête publique, dispositif clé de participation. À l'issue de sa propre enquête, l'auteur décrypte les mécanismes à l'œuvre dans l'enquête publique. Il en montre les impacts, peu visibles, souvent différés mais bien réels, et analyse quels en sont les leviers.

Nourri par de nombreux exemples tirés de cas réels, émaillé de réflexions théoriques et débouchant sur des propositions concrètes, le livre apporte un éclairage susceptible d'encourager le public à s'impliquer dans les enquêtes pour défendre sa propre vision de l'intérêt général ou son légitime intérêt privé.

Après avoir exercé le métier de consultant en relations sociales, **Francis Odier** a été président de France Nature Environnement Isère. Il participe à des enquêtes publiques et s'informe sur leurs suites depuis une quinzaine d'années. Il réside dans la Drôme d'où il mène ses engagements associatifs pour la protection de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	Chapitre 7 : Controverses sur l'enquête publique
Chapitre 1 : Quels sont les impacts des enquêtes publiques ?	Chapitre 8 : Recommandations aux associations pour un bon usage de l'enquête publique
Chapitre 2 : Une mécanique bien rodée et parfois grippée	Chapitre 9 : Recommandations pour l'amélioration du dispositif d'enquête publique
Chapitre 3 : Les commissaires enquêteurs au cœur du dispositif	Chapitre 10 : Recommandations pour une réforme du dispositif d'enquête publique
Chapitre 4 : Le public, c'est tout le monde	Conclusion
Chapitre 5 : Quand des sages se penchent sur l'enquête publique	Index des principaux cas d'enquête publique cités
Chapitre 6 : Fondements théoriques	Documentation de référence

Distribution : L'Harmattan

<http://www.editions-harmattan.fr/>

Contact :

Association pour la Diffusion d'Études et de Recherches – 10 rue champ Rochas – 38240 MEYLAN
Mél : editions.campus-ouvert@orange.fr



Thierry était présent à la mairie de Grillon lors du bilan du téléthon. Deux nichoirs étaient offerts pour la tombola.

Les Docs de Grillon

L'Apeg était partenaire des Docs de Grillon pour la projection du film d'Agnès Fouilleux "L'usage du monde" présenté le 10 janvier face à une belle assistance (plus de 50 personnes). Il fait la part belle aux actions que nous soutenons : préservation des espaces boisés et des sols, soutien à l'agriculture bio (longues séquence avec Sabine Couvent de l'Hirondelle aux champs), etc..

Pour ceux qui n'ont pu être présents, n'hésitez pas à commander le DVD.

Il vous sera envoyé dès sa sortie en mars 2025.

[Commander le DVD ici](#)



Plantons des haies

Rendez-vous chez Claude Jouve à la ferme du Colombier, 73 chemin des Paluds à Grillon le jeudi 30 janvier de 9 h 30 à 16 h 30 pour préparer et planter des haies.



Jeudi 30 Janvier

Drôme - Vaucluse

Nos associations se mobilisent et invitent tous les citoyens à planter des haies !

DANS L'ENCLAVE DES PAPES



À GRILLON

Avec la participation des CM1-CM2 de l'école St Jean le Baptiste de Valréas

Préparatif et plantation de 09h30 à 16h30

Pour compléter votre repas quelques mets et boissons seront à disposition

Retrouvons la biodiversité, les écosystèmes et préservons notre alimentation

Pour toutes les générations !



Rendez-vous à 9h30 : La ferme du colombier
EARL L'AUBIER Claude JOUVE LE COLOMBIER 84600 GRILLON
Chemin des Paluds, 84600 Grillon

En cas de pluie report jeudi suivant

09h00 Départ covoiturage place Chausy St Paul Trois Châteaux "Prévoyez chaussures de rechange"

Inscriptions par SMS : 06 86 99 16 15

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

APPEL A DONNS

Dans la continuité de notre opposition aux projets

destructeurs de notre environnement, nous avons besoin de votre soutien financier pour nous aider à poursuivre notre engagement pour un développement responsable des énergies renouvelables sur notre territoire et pour faire face aux frais de justice engagés ou à venir.

(Cliquez sur le lien ci-dessous)

<https://www.helloasso.com/associations/apeg-association-pour-la-protection-de-l-environnement-du-pays-de-grignan-et-de-l-enclave-des-papes>

Si vous êtes imposable à l'impôt sur le revenu , vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66 % . Ainsi un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 € !

Merci pour vos dons !

APEG

Maison Milon, 2 place Émile Colongin
Le Vialle, 84600 Grillon
contact@apeg.fr
<https://www.apeg.fr>

Suivez-nous sur Facebook



Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrit à notre newsletter

[Se désinscrire](#)

